Campagne « Gaz et électricité : osez comparer »

Action 18

Mise à disposition gratuite d'informations 'énergie' au grand public

Lieu : Salle 150 – W:ALLL
Date : les 25 et 26 septembre 2012

Porteur(s)

La coordinatrice Agenda 21

Partenaire(s)

Le SPF Economie

Transversalité

Service Affaires sociales (guichet des aînés) et CPAS

Communication

Article dans le Wolumag et annonce sur le site internet

Description

Les dépenses pour le gaz et l'électricité représentent un part grandissante du budget des ménages. Aussi le SPF Economie est à l'origine d'une vaste campagne pour aider les consommateurs à comparer les offres des différents fournisseurs d'énergie. En collaboration avec les communes qui le souhaitent, des permanences sont organisées entre le 17 et la 28 sept. 2012 dans le but d'aider les habitants à utiliser le logiciel officiel de comparaison : BRUSIM pour la Région de Bruxelles-Capitale. A Woluwe-Saint-Pierre, 2 séances sont proposées au public les 25 et 26 septembre (après-midi). 3 personnes (2 du SPF + 1 de l'administration communale) accueillent les habitants.

Objectifs

Général : sensibiliser et soutenir les acteurs privés dans leurs démarches URE.
Spécifique : aider les habitants à comparer régulièrement les offres de fournisseurs de gaz et d'électricité tout en les sensibilisant aux mesures pour économiser l'énergie.

Observations et résultats

Les permanences organisées les 25 et 26 septembre ont rassemblé une 50taine de personnes. Souvent, les économies à réaliser étaient importantes (jusqu'à 1000€ chez le même fournisseur en changeant de contrat). 6 personnes ont sollicité une aide en dehors de la permanence. Certaines demandes dépassaient le cadre de la campagne (conseils d'isolation, d'audit énergétique, choix de fournisseur).
NB : Pour effectuer la comparaison, il faut être capable de se servir d'un ordinateur et disposer d'un accès internet. Les personnes âgées ou fragilisées ne pourront donc pas renouveler l'expérience par elles-mêmes.

Aller plus loin…

- Publier dans le Wolumag un mode d'emploi du site Brusim + le numéro vert du SPF Economie et le diffuser au sein de l'administration communal e.
- Rappels périodiques dans le Wolumag (2 x / an) pour encourager les particuliers à prendre l'habitude de comparer régulièrement les différentes offres d'énergie.
- Pour un public fragilisé, n'ayant pas accès à internet, prévoir une aide sur rendez-vous (Guichet des aînés, CPAS).
- Reprendre ce service dans les missions de la *Maison Energie Huis.*

Thèmes

Energie + Consommation responsable

Axe 1

Vers la sensibilisation des acteurs publics et privés à l'utilisation rationnelle de l'énergie

Public cible

Les habitants de la commune

Budget

Occupation de la salle 150 pendant deux ½ journées.
2 fonctionnaires du SPF Economie pendant deux ½ journées.
6 m/d de la coordinatrice A21

Indicateurs

- ✓ Nombre de participants aux permanences
- ✓ Nombre de demandes en dehors des permanences

Environnement	Cohésion sociale	**Economie**	Gouvernance	Participation	Transversalité	Local	Global

Enjeu(x) (source : Brugel)

Libéralisation du marché de l'électricité et du gaz en Région de Bruxelles-Capitale
Depuis 2007, la fourniture (c'est-à-dire la vente) de gaz et d'électricité est totalement ouverte à la concurrence. Chacun peut donc choisir librement de s'approvisionner auprès de tout fournisseur disposant d'une licence[1].

Décidée par l'Union européenne, l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz poursuit plusieurs objectifs :

- garantir au consommateur le juste prix par le jeu de la concurrence ;
- protéger l'environnement par la promotion des énergies renouvelables et d'une meilleure utilisation de l'énergie ;
- créer un marché européen de l'électricité et du gaz et atteindre une masse critique ;
- assurer l'approvisionnement de tous les ménages.

Acteurs sur le marché libéralisé de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale
La libéralisation du marché a entraîné un changement dans la répartition des intervenants :

- Les **producteurs** produisent ou importent l'électricité et le gaz. Ils approvisionnent le marché.
- Le **gestionnaire de réseau de transport** (GRT) gère et entretient les conduites de gaz et câbles électriques (lignes à haute tension ou conduites de gaz à haute pression) qui acheminent l'énergie vers les réseaux de distribution. Le Gouvernement fédéral a désigné ces gestionnaires. Pour l'électricité, il s'agit d'ELIA, pour le gaz, il s'agit de FLUXYS.
- Le **gestionnaire de réseau de distribution** (GRD) gère et entretient les lignes électriques et conduites de gaz locales qui amènent l'énergie jusqu'au consommateur. A Bruxelles : Sibelga
- Les **fournisseurs** achètent l'énergie au producteur et la vendent aux clients en respectant les règles de marché élaborées par les autorités régionales.
- Le **client** choisit librement son fournisseur de gaz et d'électricité.
- Les **régulateurs** surveillent et contrôlent l'application des lois et règlements. Ils sont notamment les « gardiens » du marché : ils veillent à ce que la concurrence soit ouverte sans distorsion. A Bruxelles, il s'agit de BRUGEL[2].

Comparer et faire jouer la concurrence
Depuis 2007, un nombre croissant de fournisseurs dits «commerciaux» sont présents à Bruxelles. Ils vendent du gaz et/ou de l'électricité à des prix et à des conditions variables. Certains sont spécialisés dans la vente d'électricité verte, d'autres offrent des modalités de résiliation plus flexibles ou pratiquent des tarifs plus attractifs, etc.

Le comparateur tarifaire disponible sur le site internet de BRUGEL (www.brugel.be) permet de faire une comparaison entre les différentes offres et d'opter pour celle qui convient le mieux à sa situation personnelle. Il est conseillé de vérifier régulièrement si des offres mieux adaptées à son profil de consommation ne sont pas disponibles sur le marché.

Changer de fournisseurs pour diminuer sa facture d'énergie
Changer de fournisseur est un des moyens à disposition du consommateur bruxellois (comme l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'achat de matériel électro-ménager ou de chauffage peu énergivore, etc.) lui permettant de diminuer sa facture d'énergie. De plus, **cette opération est facilitée depuis septembre 2012** et la modification de la loi portant sur l'énergie[3] :

- Le **délai de préavis** est réduit de 2 à **1 mois**
- Le **nouveau fournisseur** se charge de toutes les **démarches administratives** auprès de l'ancien fournisseur.

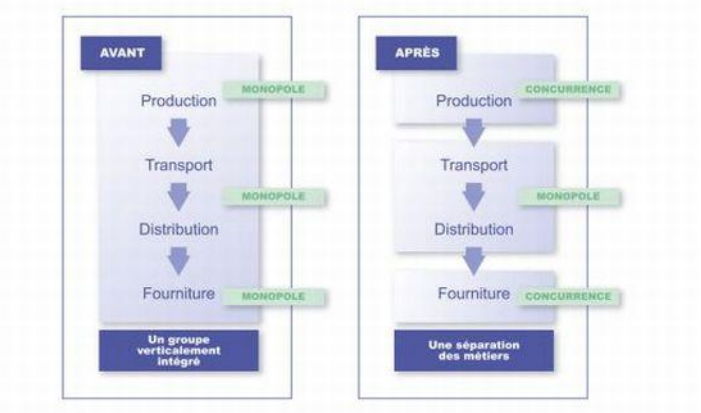

[1] Listes des fournisseurs pour la RBC : http://www.brugel.be/fr/liste-des-fournisseurs-d-electricite-et-de-gaz-en-region-de-bruxelles-capitale
[2] Les autres régulateurs régionaux sont la VREG (Région flamande) et la CWaPE (Région wallonne). Il existe également un régulateur fédéral, la CREG, qui supervise les matières énergétiques non régionalisées, par exemple le nucléaire.
[3] Loi du 25/08/2012 publié le 03/092012 art 5 §2/1, 2/2, 2/3 et art 10 § 11/1, 11/2, 11/3.